



Acoustique du bâtiment

L'acoustique de votre bâtiment peut-elle être améliorée ? Êtes-vous à la recherche d'un partenaire de confiance pour vos problèmes d'acoustique ? Dans ce cas, vous avez frappé à la bonne porte.

Your tailor-made solution

Vinçotte a acquis une grande expérience dans la réalisation de mesures et d'études relatives à l'acoustique des bâtiments. Notre savoir-faire dans ce domaine inclut un large éventail de services :

- tests de réception en conformité avec diverses normes internationales
- mesurage du bruit causé par les installations (HVAC, ascenseurs...)
- mesurage de l'isolation aux bruits aériens entre locaux
- mesurage de l'isolation aux bruits aériens des façades et éléments de façades
- détection des fuites acoustiques à l'aide de mesures intensimétriques
- mesurage in situ de la transmission des bruits de choc par les planchers
- mesurage du temps de réverbération des locaux
- mesurage des vibrations dans les bâtiments
- pronostics et conseils concernant l'impact acoustique de nouvelles installations
- prédictions relatives à l'isolation acoustique à l'aide d'un logiciel spécial pour l'acoustique des bâtiments
- conseils pour améliorer les situations existantes
- contrôle des cahiers de charges

Vinçotte vous offre des compétences techniques et une expérience de haut niveau dans le domaine de l'acoustique des bâtiments.

En réalisant des mesures in situ, nous pouvons en outre détecter les fuites acoustiques et intervenir pour solutionner le problème. Nous vous garantissons également une parfaite neutralité et pouvons intervenir à titre de tiers indépendant en cas de litiges.

Your result

Grâce à nos experts vous évitez les problèmes de bruit dans vos nouvelles habitations/nouveaux bureaux et vous disposez d'un rapport d'expertise objectif permettant de vérifier si un bâtiment est conforme aux normes acoustiques les plus récentes.

Please note

Normes et standards

Dans les services qu'il propose, Vinçotte tient compte des éléments suivants des normes et standards existants :

- NBN S 01 – 400 – 01 : Critères acoustiques pour les immeubles d'habitation
- NBN S 01 – 400 – 02 : Critères acoustiques pour les bâtiments scolaires
- NBN EN ISO 140-5 : Mesurage de l'isolation acoustique des immeubles et éléments de construction – Partie 5 : mesurage in situ de la transmission des bruits aériens par les éléments de façade et les façades entre différentes pièces
- NBN EN ISO 140-7 : Mesurage de l'isolation acoustique des immeubles et éléments de construction – Partie 7 : mesurage in situ de la transmission des bruits de choc par les planchers
- NBN EN ISO 717-1 : Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et éléments de construction – Partie 1 : Isolement aux bruits aériens
- NBN EN ISO 717-2 : Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et éléments de construction – Partie 2 : Isolement contre les bruits de chocs

- NBN EN ISO 10 052 : Mesurage in situ de l'isolement aux bruits aériens et de la transmission des bruits de contact ainsi que du bruit causé par les installations – Méthode globale

In which situation?

Nous offrons ces services à quasiment toutes les entreprises ou tous les maîtres d'ouvrage :

- services publics et particuliers
- entreprises actives dans le domaine de l'HVAC, la construction de cloisons légères, la construction de planchers flottants...
- architectes
- opérateurs immobiliers
- gestionnaires de bâtiments
- entreprises d'entretien
- entreprises et PME de manière générale
- experts mandatés par les tribunaux